

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 18 (1990)
Heft: 70

Artikel: Nos problèmes : les archives de notre fédération
Autor: Burnet, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pages vaudoises

NOS PROBLEMES :

LES ARCHIVES DE NOTRE FEDERATION

La chance nous sourit. Pressentie par une demande non formelle du 2 juillet 1990 contenant tous les arguments présentés aux pages 17 et 18 de l'"AMI DU PATOIS" (No 69), la Municipalité de Lausanne est prête à répondre favorablement à notre requête. Dans sa lettre du 6 août de la dite année, on peut lire :

"Les archives de la Fédération des Patoisants romands formeront une unité archivistique unique et indissociable. Sur la base d'un inventaire, une convention écrite fixera les modalités de leur consultation".

Que pourrait-on vouloir de mieux ? Il n'empêche qu'il appartient au Conseil de la Fédération de discuter de la chose, de prendre une décision et d'en faire part à la Municipalité de Lausanne.

Dans un prochain article, nous examinerons les structures de notre Fédération et sa gestion selon les principes d'une sage économie et d'un intérêt évident pour le patois.

Paul Burnet

